



PROGRAMME GÉNÉRALISTE 2026

ESPOIRS DE LA RECHERCHE

Appels à projets Aides individuelles 2026

CONDITIONS GÉNÉRALES

Table des matières

1. Contexte	2
2. Liste des aides individuelles proposées en 2026	2
3. Calendrier prévisionnel des aides individuelles	3
4. Critères d'éligibilité aux aides individuelles de la FRM	3
1. Équipe d'accueil	3
2. Demandeur	4
3. Encadrant	4
5. Procédure de demande d'une aide individuelle	4
6. Barèmes des financements FRM et choix de l'organisme-employeur	5
7. Engagements de la FRM pour la Science Ouverte	5
8. Sexe et genre en recherche	6
9. Contacts	6

1. Contexte

Dans le cadre de son programme généraliste, la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) soutient des projets de recherche susceptibles de générer des retombées importantes en santé. Ce programme est ouvert à l'ensemble des domaines de la biologie et de la santé.

Il propose une large gamme d'aides afin de répondre au mieux aux besoins des équipes, quel que soit le thème ou la nature de leurs travaux.

Ce positionnement permet notamment d'apporter un soutien fort à la recherche fondamentale, source de nouveaux outils, de concepts innovants et de progrès

Ce programme contribue tout particulièrement à la formation des jeunes chercheurs grâce à plusieurs dispositifs d'aides individuelles.

2. Liste des aides individuelles

- Fin de thèse de sciences
- Poste de thèse pour internes, assistants et professionnels paramédicaux
- Aide au retour en France
- Post-doctorat en France
- Contrat doctoral

❖ Concernant les Contrats doctoraux :

La FRM alloue des contrats doctoraux d'une durée de 3 ans. Cet appel à projets n'est pas ouvert à la communauté scientifique. Les dossiers de candidatures sont présentés par les Écoles Doctorales dont la discipline scientifique principale ou secondaire est « biologie, médecine et santé ». Les Écoles Doctorales éligibles sont contactées directement par la FRM.

N.B. : Un candidat ne peut pas déposer à la fois une demande de contrat doctoral et une demande de poste thèse pour internes, assistants et professionnels paramédicaux.

3. Calendrier prévisionnel des aides individuelles

Aide Individuelle	Début de saisie en ligne	Date limite de saisie en ligne	Conseil Scientifique
Fin de thèse de sciences – 4 ^e année (hors cancérologie)	10 décembre 2025 15h (heure de Paris)	21 janvier 2026 – 16h (heure de Paris)	21-22 avril 2026
Poste de thèse pour internes, assistants et professionnels paramédicaux	19 février 2026 15h (heure de Paris)	19 mars 2026 16h (heure de Paris)	18-19 juin 2026
Aide au retour en France	09 avril 2026 15h (heure de Paris)	20 mai 2026 16h (heure de Paris)	25 septembre 2026
Post-doctorat en France	09 avril 2026 15h (heure de Paris)	20 mai 2026 16h (heure de Paris)	25 septembre 2026

Toute demande de financement s'effectue en ligne via le portail Synto de la FRM : <https://financements-chercheurs frm.org>

4. Critères d'éligibilité aux aides individuelles de la FRM

1. Équipe d'accueil

Pour être éligible à une demande d'aide individuelle de la FRM, l'équipe d'accueil doit être une équipe de recherche indépendante, reconnue comme telles par les tutelles du laboratoire après une évaluation par le Hceres (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche). Le laboratoire dans lequel est implantée l'équipe doit être en France et rattaché à un/des organisme/s public/s de recherche et/ ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, Université...).

NB : Les équipes ATIP Avenir, de facto reconnues par l'Inserm et/ou le CNRS, sont éligibles aux aides individuelles de la FRM

Une équipe d'accueil ne peut déposer qu'une seule demande pour un même type d'aide individuelle (ex. fin de thèse de sciences) et ce, quel que soit sa taille ou son éventuelle structuration en différents groupes ou différents thèmes de recherche.

2. Demandeur

Le demandeur est le futur bénéficiaire de l'aide (doctorant ou post doctorant).

Le financement de la FRM est nominatif. En cas de désistement du demandeur après l'attribution du financement, ce dernier sera annulé et ne pourra être reporté sur un autre candidat. Cette annulation s'applique également en cours de financement; une aide individuelle ne peut être reportée sur un autre bénéficiaire.

3. Encadrant

L'encadrant ou directeur de thèse selon l'aide doit être membre de l'équipe d'accueil.

Un encadrant ou directeur de thèse ne peut être impliqué que dans une seule demande de financement par session du Conseil scientifique même lorsque plusieurs types de financement sont examinés (ex. Postdoctorat en France et Aide au retour en France).

Aucun changement d'encadrant ne sera accepté après soumission du formulaire de demande.

5. Procédure de demande

La demande de financement s'effectue en ligne via le portail Synto de la FRM :
<https://financements-chercheurs frm.org>

La demande est faite par le futur bénéficiaire de l'aide (doctorant ou post doctorant). Pour déposer une demande, il faut posséder obligatoirement un compte Synto.

L'encadrant ou directeur de thèse et le responsable de l'équipe d'accueil (au sens Hceres) sont sollicités via le système Synto pour accorder leur consentement à la demande. Ils doivent donc posséder chacun un compte Synto. Les comptes des responsables d'équipe sont déjà pré-créés dans Synto.

Toute demande non transmise à la date de clôture de l'appel à projets sera immédiatement jugée irrecevable.

. 6. Barèmes des financements FRM et choix de l'organisme-employeur

Le montant indiqué pour chaque type d'aide est fixe quel que soit le laboratoire d'accueil et l'organisme-employeur choisi.

Ce montant forfaitaire n'est susceptible d'aucune réévaluation au cours du financement et indépendant des barèmes et grilles de rémunération en vigueur au sein de l'organisme-employeur. Ce montant recouvre le salaire brut et les éléments de salaires s'y rattachant directement.

Le salaire brut versé au bénéficiaire sera déterminé selon la grille de l'organisme-employeur qui établira le contrat de travail.

Dans le cas d'une gestion par un organisme-employeur appliquant un barème supérieur à celui de la FRM, le financement alloué par la FRM sera un cofinancement et la différence du coût complet du salaire du bénéficiaire devra être prise en charge par le laboratoire d'accueil.

IMPORTANT : Le **choix de l'organisme-employeur** doit faire l'objet d'une **attention particulière** de la part de **l'encadrant et du responsable d'équipe** qui devront **s'assurer** auprès du futur organisme gestionnaire-employeur, à la fois de **l'éligibilité au recrutement** du candidat et si le **barème FRM couvre le coût complet du CDD**.

7. Engagements de la FRM pour la Science Ouverte

La Fondation pour la Recherche Médicale poursuit son engagement en faveur de la Science Ouverte et promeut la diffusion et le libre accès aux résultats scientifiques.

Les bénéficiaires des aides de la FRM, s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques revues par les pairs issues directement du projet soutenu par la fondation. Pour ce faire, toutes les publications issues du projet seront rendues en accès libre sous licence libre *Creative Commons* de type *CC-BY* ou équivalente.

A minima, le texte intégral de la version acceptée pour publication (Author Accepted Manuscript; AAM) ou de la version éditeur devra être déposé dans l'archive nationale HAL, au plus tard au moment de la publication, en faisant mention dans les métadonnées du financement de la FRM. Une publication visant à paraître dans une revue à abonnement sera déposée dans HAL sous une licence libre en appliquant la Stratégie de non-cession des droits*.

La FRM recommande à ses bénéficiaires de privilégier les revues nativement en accès ouvert et encourage les voies de prépublication via les *preprints*, le libre accès des monographies et

des ouvrages et tous modèles innovants et voies alternatives de publication qui sont en adéquation avec les objectifs de la Science Ouverte et l'exigence d'examen par les pairs.

Dans l'objectif de favoriser l'accessibilité et la réutilisation des données, logiciels et codes-sources issus des projets de recherche soutenus, la FRM recommande à ses bénéficiaires d'adopter une démarche dite FAIR (*Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable*), dans le respect du principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ».

Les bénéficiaires des aides de la FRM s'engagent à déposer les données, logiciels et codes-sources, destinés à être publiés, dans un entrepôt thématique numérique ou une archive ouverte de confiance, garantissant le respect du cadre législatif et réglementaire, en faisant mention dans les métadonnées du financement de la FRM. La FRM recommande que les codes-sources soient archivés dans Software Héritage et décrits dans HAL, en faisant mention du financement de la FRM.

*<https://www.ouvrirlascience.fr/mettre-en-oeuvre-la-strategie-de-non-cession-des-droits-sur-les-publications-scientifiques/>

8. Sexe et genre en recherche

La FRM encourage le demandeur à prendre en compte le genre et/ou le sexe dans son programme de recherche, quelle que soit la discipline, afin de prévenir les biais de genre dans la production des connaissances et d'anticiper les éventuelles implications de leurs applications.

9. Contact

Fleur Soirot-Maline

fleur.soirot-maline@frm.org

01 44 39 75 87